

Début de séance 18 h 15

Présents : Mmes Régine AUDRY – Delphine ROBLIN – Florence LASNIER – Valérie CHARPENTIER – Nelly FAURE et Mrs Jean-Paul GORIN - Edouard GOSSE – Jean-Luc CHOLLET et David BARBIER

Excusés : Mme Nathalie MALETA (pouvoir donné à D. BARBIER et Mr David FOREST (pouvoir donné à F LASNIER).

Secrétaire de séance : N FAURE.

Lecture du Procès-verbal de la réunion du 24 août 2021. Approuvé à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR :

Devis Assurances :

Le conseil a pris acte de la proposition favorable de la Compagnie d'Assurances ALLIANZ de Sancerre (devis de 4 159 €) en attente d'une remise commerciale suite à modification possible de la franchise concernant les garanties tempête neige et grêle, sujet abordé lors de la rencontre avec ALLIANZ le 15 octobre 2021 matin à la mairie.

La SMACL nous informe par ailleurs d'une augmentation de 125 € suite au remplacement du micro-tracteur dérobé en fin d'année dans les locaux techniques, augmentation due au fait que le micro tracteur est neuf. Le paiement est mis en attente car le conseil estime que cela n'est pas justifié, l'avenant n'a été communiqué qu'en septembre pour un achat en février 2021.

Répartition FPIC (Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) :

Pour info, le FPIC a été créé en 2012 et a pour objectif de créer une solidarité financière pour atténuer les disparités de richesse entre les territoires.

Quatre propositions de calcul de ce fonds ont été évoquées en CDC, la 4^{ème} proposition a été retenue, la plus juste pour les communes, établie sur le revenu moyen par habitant, soit pour la commune de Subigny un montant de 4 299 € à verser.

Dossier ST Romble :

Deux devis approuvés à l'unanimité par le conseil soit :

- SOCOTEC – Mission de contrôle technique et sécurisation juridique des travaux, c'est une mission qui est souhaitable nous assurant du bon déroulement des futurs travaux - pour un montant de 1 696.50 €

-SOCOTEC – Mission de coordination SPS, c'est une mission obligatoire - pour un montant de 2 220 €

Demande de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux, engagement financier de l'Etat) pour les frais SEM TERRITORIA, frais de missions ainsi que pour les futurs travaux, elle peut atteindre 80 % du montant total du projet. Pour faire cette demande, il nous faut le permis de construire ainsi que tous les devis, dossier complet de la demande devrait être déposé en janvier 2022. Le complément financier du projet se fera par le biais d'un prêt.

Proposition de projet de mémoire établi par Me TANTON : Mairie / Mr GARNIER, architecte. Procédure qui sera déposée au Tribunal Administratif d'Orléans.

Pour information : Audience de l'exécution du montant des astreintes reportée par le Tribunal du 11 octobre au 8 novembre 2021.

Révision du tarifs location association de la salle des fêtes :

Forfait 1 h – 1 h 30 en hiver : 10 € de chauffage demandé aux associations communales, par occupation.

Il est rappelé que lors de l'occupation de la salle des fêtes, les Associations ont l'obligation d'assurer le nettoyage de la salle dans son intégralité.

Les dossiers de demandes de subvention pour 2021 sont à la disposition des associations, retour du dossier complet ainsi que les pièces à joindre pour le 15 décembre 2021 dernier délai à la mairie.

Convention SDIS Service Départemental et d'Incendie et de Secours avec la commune :

Une convention a été passée avec le SDIS, afin que les enfants des pompiers du RPI, bénéficient de la garderie des écoles gratuitement en cas d'intervention.

Conditions d'accueil à la garderie communale :

Rappel des horaires de la garderie de Subigny – conditions d'accueil actuellement en tenant des consignes COVID19 et ce juin 2022

Matin : 7 h 30 – 9 h 10

Soir : 16 h 25 – 18 h 15

Il a été soumis à l'approbation du conseil, des demandes de parents. Concernant la gratuité de 15 mn soit le matin, soit le soir, en rapport avec les horaires des arrivées des différents bus.

Le conseil municipal a validé cette demande tout en rappelant que l'inscription des enfants au préalable est obligatoire.

QUESTIONS DIVERSES :

Entretien des routes :

Il est demandé à M Edouard GOSSE, Elu référent, de relancer le CIT (Cher Ingénierie des territoires 18) qui devait effectuer un diagnostic de l'état de nos routes.

Demande de 3 devis à DECHERF AXIROUTE LA COLAS : pour une demande d'enrobé à froid.

Retour sur une demande de riverains de la route reliant SURY EN VAUX au Chezal Rousseau, sur laquelle il a été constaté de nombreux trous. Cette route étant en partage avec la commune de Sury-en-Vaux, un rendez-vous sera pris en commun.

INFO fibre à Subigny :

La commune devrait être 100 % fibrée au plus tard fin 3^{ème} trimestre 2023.

Il sera obligatoire, dans l'objectif de la fibre, de créer des noms de rues et du numéro ; une information de participation sera adressée aux habitants des hameaux dans ce sens, le bourg étant déjà équipé.

Mauvais réseau téléphonique :

Petit rappel : la CDC n'a pas la compétence filaire (téléphone) mais la compétence fibre ; Toutefois des relances ont été effectuées auprès des opérateurs téléphoniques pour remonter le mauvais fonctionnement des lignes. La Préfecture a demandé un état par commune des dysfonctionnements localisés. Celui-ci a été remonté via la CDC le 19 juillet 2021, en indiquant l'ensemble de la commune. A ce jour nous n'avons pas de retour.

Deux poteaux téléphoniques défectueux (route du Chezal Roulin et route de Savigny) seront prochainement changés.

Repas des personnes de 70 et plus :

Ce repas a été fixé au 4 décembre 2021 à la salle des fêtes, environ 70 personnes de la commune peuvent bénéficier de ce repas pris en charge par la municipalité. Rappelons que seules les personnes étant en résidence principale peuvent en bénéficier.

3 devis vont être demandés à : ETS VERDIER, CHEVREAU et GREMY pour des propositions de menus.

Pour les personnes malades ou ne pouvant se déplacer ce jour-là, des colis leurs seront distribués.

Les employés communaux seront également invités à ce repas. Les membres du conseil souhaitant participer devront payer leur repas.

Arbre de Noël :

Il a été fixé le vendredi 17 décembre 2021 à partir de 19 h 00 à la salle des Fêtes. L'organisation est confiée au Comité des fêtes, en projet projection d'un dessin animé, suivi de remises de friandises et d'un moment de convivialité.

Bulletin municipal :

La commission doit se réunir le vendredi 22 octobre 2021 à 18 h 00 à la mairie. Des devis pour l'impression seront demandés à différents prestataires.

Cérémonie du 11 novembre :

Rassemblement à 10 h 00 devant le monument aux Morts de Subigny, sera présente la JSB de Boulleret. Sous réserves d'informations de la Préfecture sur l'organisation de cette cérémonie.

La messe aura lieu à Vailly sur Sauldre à 11 h 00.

TRI SELECTIF :

Un container supplémentaire sera demandé au SMICTREM et mis en place pour l'été 2022.

Stagiaire :

Chloé, stagiaire en 1^{ère} année effectuée du 27 septembre au 22 Octobre, un stage à la garderie/cantine au titre de son BAC PRO AEPA (animation enfance, personnes âgées).

BORNE A INCENDIE :

La borne incendie du Chezal Rousseau est installée, pour un montant de 4 406.20 €.

ARRETE DE MAINLEVEE :

Mme le Maire a effectué une main levée de l'arrêté de mise en péril de la maison du bourg route de Cosne qui menaçait de s'écrouler. Comme demandé par l'expert judiciaire, le propriétaire a rempli les consignes imposées par le Tribunal, en matière de barrières et de fermetures des ouvrants. Il lui incombera néanmoins de procéder aux travaux restants.

TERRAIN A VENDRE :

Le propriétaire d'un terrain constructible de 960 m² au hameau de Bertrou a proposé de le céder à la commune pour l'euro symbolique si la commune s'engage à ne pas le revendre. Il est également prêt à la céder à des personnes à revenus faibles. Communication sera faite.

De plus, il lui a été demandé de procéder à l'entretien dudit terrain au plus tard cet hiver.

BOX masques usagés :

Trois box pour dépôt de masques usagés dans le cadre de la COVID, ont été déposés par le SMICTREM à la mairie, école et salle des fêtes.

DESCENTE CAISSES A SAVONS :

Une manifestation « descente de caisses à savons » sera organisée par l'Association La Béroutte le dimanche 5 Juin 2021, préparation des lieux le 4 juin et remise en ordre des lieux le 6 juin. Le conseil municipal, à la suite de la demande de la Béroutte, donne son accord de principe pour l'organisation de cette manifestation

Deux trajets sont proposés :

1°) Descente par la chemin communal C 2 soit du Chezal Roulin au Terrain de tennis

OU

2°) descente depuis l'artère principale de la commune soit la rue Grangier jusqu'à la route de Cosne.

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable sur le 1^{er} projet.

- Il est également fait état de différentes réclamations des habitants concernant notamment des nuisances de voisinages.

DEMANDE SUPPLEMENTAIRE :

Mme la Maire demande si le conseil lui donne quitus de la lecture d'un mail reçu ce jour-là en fin de matinée, du « Collectif avenir ruralité ». Il est rappelé qu'exceptionnellement il peut être fait droit mais sans débat possible. Certaines réponses aux questions posées se trouvant dans l'ordre du jour de cette réunion de conseil ; les réponses complémentaires sont données ce jour aux personnes présentes : Mme LALLEE et M. MILETA.

La séance est levée à 22 h 00